

## Recommandations en matière de politique du 4<sup>ème</sup> Groupe de Travail de Coopération Financière du COMCEC

Le Groupe de Travail de Coopération Financière du COMCEC (GTFCF) a tenu avec succès sa 4<sup>ème</sup> Réunion le 19 mars 2015 à Ankara/Turquie sur le thème de « Améliorer les Mécanismes Bancaires de Surveillance dans les Pays Membres de l'OCI ». Durant la Réunion, les participants ont traité quelques questions de politique cruciales à la lumière des principales conclusions du rapport d'étude élaboré spécialement pour la réunion et les réactions des Pays Membres vis-à-vis des questions de politique qui ont été envoyées par le BCC avant la Réunion. Par conséquent, le groupe de travail a abouti aux conseils de politique ci-dessous.

Les Etats Membres du GTFCF sont priés de présenter leurs points de vue et observations sur ce document au Bureau de Coordination du COMCEC le 30 avril 2015 au plus tard. Tout commentaire reçu ultérieurement ne sera pas incorporé dans le document. Après l'incorporation des contributions des Pays Membres, ce document sera soumis à la 31<sup>ème</sup> Session du COMCEC qui se tiendra du 23 au 26 novembre 2015 comme résultat de la 4<sup>ème</sup> Réunion du GTFCF pour une action supplémentaire.

**Recommandation de Politique 1. Une stratégie de collecte de données de risques de crédit pour les Pays Membres devrait être créée pour réduire les risques durant les épisodes des perturbations économiques, une capacité d'évaluation de risques pour les Pays Membres de l'OCI devrait également être créée en accord avec les meilleures pratiques internationales.**

### **Justification:**

Pour la plupart des états membres de l'OCI, le risque de crédit apparaît comme étant le plus important facteur de risque pour le secteur bancaire. Même si les états membres de l'OCI réservent un montant significatif de capital tampon contre le risque de crédit potentiel, ils utilisent généralement des masses standard de risques qui pourraient minimiser les risques de crédit réels durant les épisodes des perturbations économiques. Il existe un besoin de mettre au point une méthode systématique de notation de crédit spécialement conçue pour les Pays Membres de l'OCI, étant donné que les méthodologies établies et mises en œuvre en Europe et aux Etats Unis pourraient être inappropriées vu les aspects particuliers des économies de l'OCI.

Ainsi, en vue de réaliser une méthode de notation de crédit unifiée, une stratégie unifiée de collecte de données de risques de crédit devrait être créée parmi les Pays Membres de l'OCI. Les données de risque de crédit commercial et à la consommation (tant les données des bons clients que celles des mauvais clients) pourraient être collectées selon un cadre de collecte de données unifié. De surcroît, les Pays Membres et les Institutions doivent promouvoir la capacité d'évaluation de risques de crédit conformément aux meilleures pratiques internationales.

**Recommandation de politique 2. Un schéma efficace d'assurance de dépôt pour le secteur bancaire devrait être établi pour atteindre un degré plus élevé de stabilité et d'inclusion financières.**

**Justification**

Les récentes crises aux secteurs bancaires des EU et de l'UE ont montré l'importance d'un schéma efficace d'assurance de dépôt et ont ouvert la voie pour des changements radicaux en matière de pratiques d'assurance de dépôt. L'assurance de dépôt est critique pour garantir la confiance des déposants et renforcer la base du déposant, considéré comme une étape nécessaire pour atteindre un degré plus élevé de stabilité et d'inclusion financières. La plupart des Etats Membres de l'OCI ne fournissent pas d'assurance de dépôt explicite à la clientèle. Les pays membres devraient prendre les mesures nécessaires pour établir et mettre en œuvre un schéma efficace d'assurance de dépôt. L'assurance de dépôt améliorera la solidité du système bancaire, comme confiance au système par la prévention des retraits massifs de dépôts en périodes de stress outre la minimisation de l'amplification des chocs.

**Recommandation de politique 3. Un cadre de réglementation et de surveillance est requis spécialement pour le système bancaire islamique en vue de bénéficier du potentiel significatif de croissance du système Bancaire Islamique.**

**Justification :**

Le Système bancaire islamique joue un rôle important dans le secteur bancaire des états membres de l'OCI et expose un potentiel de croissance significatif. Actuellement, le système bancaire Islamique est réglementé et surveillé selon les cadres de réglementation et de surveillance désignés pour le système bancaire conventionnel vu l'inexistence de schéma de réglementation propre au système bancaire Islamique. Comme le fonctionnement du système bancaire conventionnel et Islamique est fort différent et compte tenu des perspectives de croissance proéminentes du système bancaire Islamique, un accord cadre de réglementation et de surveillance spécialement conçu pour le système bancaire Islamiques'avère être nécessaire. Les états membres de l'OCI devraient entreprendre les actions appropriées pour rendre les pratiques de réglementation et de surveillance conformes aux particularités du système bancaire Islamique.

***Instruments pour réaliser les recommandations de politique :***

- ***Le Groupe de Travail du COMCEC*** sur la Coopération financière: Dans ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail du COMCEC pourrait discuter des domaines de politique susmentionnés et des sous-domaines de manière plus détaillée.
- ***Le Projet de Financement du COMCEC*** : Dans le cadre du Projet de Financement du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait des appels à projets chaque année. Avec le Projet de Financement du COMCEC, les Pays Membres participant aux Groupes de Travail pourraient soumettre des projets de coopération multilatéraux, lesquels devraient être financés par des subventions avancées par le Bureau de Coordination du COMCEC. En ce qui concerne les domaines de politique

susmentionnés et leurs sous-domaines, les Pays Membres pourraient utiliser le Projet de Financement du COMCEC et le Bureau de Coordination du COMCEC pourrait financer les projets réussis dans ce contexte. Les projets pourraient inclure l'organisation de séminaires, les programmes de formation, les visites d'étude, l'échange d'experts, les ateliers et la préparation des études analytiques, les matériaux/documents requis pour les évaluations et la formation, etc.

- **Activités de renforcement des capacités** : moyennant les ressources du Bureau de Coordination du COMCEC et celles relatives aux Pays Membres, quelques programmes liés au renforcement de capacité et à l'assistance technique concernant les domaines de politique susmentionnés et leurs sous-domaines pourraient être organisés au sein des Pays Membres. Ces activités pourraient inclure l'organisation de séminaires, les programmes de formation, les visites d'étude, l'échange d'experts, les ateliers et la préparation des études analytiques, ainsi que les matériaux/documents requis pour les évaluations et la formation, etc.

**Réunions portant sur les initiatives au sein du COMCEC** : Dans ses prochaines réunions, les initiatives au sein du COMCEC pourraient se focaliser sur les domaines de politique susmentionnés.